CFM BOURIETTE

Programme de Formation

Actualisé le 2 Janvier 2025

CAPACITE PROFESSIONNELLE DE CONDUCTEUR DE VOITURE DE TRANSPORT AVEC CHAUFFEUR

Zone de Bastillac Sud - 1 rue Raoul Vergez - 65000 Tarbes
Siret : 319 686 069 00026 - APE : 8559B
☎ : 05 62 34 07 89 - ✉ : cfm@bouriette.com
FORM PRO : 73 65 001 23 65 – Agrément N° J 02 065 0020 0

PROGRAMME : VTC

Objectif : A l'issue de la formation de stagiaire sera capable de :

→ **Prendre en charge des personnes, les transporter dans le respect des cadres réglementaires en vigueur.**

Public concerné : « Tous publics » Titulaire du Permis de Conduire hors période probatoire (casier judiciaire vierge)

Pré requis : Qualités d'expression écrite et orale - Capacités d'analyse et de synthèse – Ouverture d'esprit Aptitudes à communiquer - Faculté à argumenter

Lieu de Formation : CFM Bouriette - Zone Bastillac Sud - 65000 TARBES

Date de formation : A DEFINIR

Durée de la formation : 117 h
Horaire : 8 h à 12 h et 14 h à 17 h
Durée des épreuves de la validation : 4 h

Conditions d'accès : Examen professionnel

Organisation de la formation : En Présentiel et en continu

Nombre maximum de participants : 15

Encadrement Administratif : Madame ALLEMANE Mercedes
Responsable Pédagogique :
BOURIETTE Gérard - Formateur de formateurs – Coordinateur Pédagogique - BAFM

Equipe pédagogique :
BOURIETTE Cédric (Licence Sciences de l'Education) Titulaire du BEPECASER et du Titre Pro ECSR
BOURIETTE Serge (MASTER II Sciences de l'Education) Titulaire du BEPECASER - Titulaire du CCPCT - Enseignant depuis 30 ans
BIRAN Michèle – Psychologue - Titulaire du BEPECASER - Formatrice depuis 25 ans

Moyens et Méthodes pédagogiques : Trois salles de formation - Ordinateurs - Internet -Vidéo Projecteur – Publications scientifiques et documentation pédagogique – Véhicules - Cours en salle et en voiture – Simulation – Mises en situation –

Le centre CFM BOURIETTE est agréé depuis 1995

Exécution de l'action : Feuilles d'émargement journalières et attestation d'assiduité

Evaluations : 6 évaluations en cours de formation sont réalisées et validées sur le livret d'apprentissage du candidat

Sanction finale : Validation du Certificat de capacité professionnelle de conducteur de voiture de transport avec chauffeur

Accessibilité : nos prestations peuvent être dispensées à des personnes en situation d'handicap (nos locaux peuvent accueillir des personnes à mobilité réduite et notre organisme en coordination avec les acteurs locaux et nationaux peut identifier les besoins afin d'adapter les moyens de la prestation dispensée, (Le référent handicap : Mme Allemane Mercedes : cfm@bouriette.com)

Coût de la formation : 480 € Net (non assujetti à la TVA)

TRANSPORT PUBLIC PARTICULIER DE PERSONNES

PROGRAMME DE FORMATION VTC

Référentiel de connaissances pour les épreuves théoriques :

- Connaître la réglementation s'appliquant aux différents modes de transports publics particuliers **:** taxis, VTC, véhicules motorisés à deux ou trois roues ;
- Connaître la réglementation relative à l'utilisation de la voie publique pour la prise en charge de la clientèle pour les différents modes de transports publics particuliers ;
- Connaître les obligations générales relatives aux véhicules ;
- Connaître les obligations relatives au conducteur : conditions d'accès et d'exercice de la profession, obligations de formation continue ;
- Connaître la composition et le rôle des divers organismes administratifs, consultatifs et professionnels ;
- Connaître les autorités administratives et juridictions compétentes dans le cadre de l'activité du transport public particulier de personnes ;
- Connaître les obligations du conducteur en matière d'assurance, l'identification des assurances obligatoires et les conséquences à ne pas être assuré ;
- Connaître les agents susceptibles de procéder à des contrôles en entreprise ou sur route et leurs prérogatives respectives ; savoir présenter les documents relatifs au conducteur et au véhicule ;
- Connaître les sanctions administratives et/ou pénales encourues en cas d'infraction à la réglementation ainsi que les voies et délais de recours ;
- Connaître les règles relatives à la prise en charge des personnes à mobilité réduite ;
- Avoir des notions sur la réglementation s'appliquant aux transports collectifs assurés sous la forme de services occasionnels ainsi que sur le transport à la demande ;
- Avoir des notions sur les règles s'appliquant aux pratiques de covoiturage entre particuliers et aux offres de transport privé ;
- Connaître les dispositions relatives aux intermédiaires, en ce qui concerne la relation avec le conducteur.
- Connaître les dispositions relatives aux exploitants : les modalités d'inscription au registre des VTC, les règles relatives à la capacité financières…
- Connaître les obligations spécifiques relatives aux véhicules d'exploitation (dimensions, puissance, âge…) et connaître leur signalétique.
- Savoir établir les documents relatifs à l'exécution de la prestation de transport qui doivent être présentés en cas de contrôle.

SECURITE ROUTIERE :

- Savoir appliquer les règles du code de la route (signalisation, règles de circulation, comportement du conducteur, usage ceinture de sécurité, utilisation des voies dédiées...) ;
- Connaître et éviter les risques liés à l'alcoolémie, l'usage de stupéfiants, la prise de médicaments, le stress, la fatigue ;
- Connaître les principes de conduite rationnelle pour économiser le carburant, réduire le bruit et préserver le matériel et l'environnement ;
- Savoir appliquer les règles de sécurité concernant l'utilisation des téléphones et ordi phones dans les véhicules ;
- Savoir respecter les obligations en matière d'entretien et de visite technique des véhicules ;
- Savoir appliquer les règles de conduite à tenir en cas d'accident (protection des victimes, alerte des secours, premiers secours à porter...) ;
- Savoir rédiger un constat amiable d'accident matériel ;
- Connaître les sanctions des infractions au code de la route ;
- Connaître la réglementation du permis de conduire (permis à points, permis probatoire, annulation, invalidation et suspension de permis) ;
- Savoir prendre en charge des passagers et leurs bagages en assurant la sécurité des personnes et des biens.

GESTION :

1 - Connaître et savoir appliquer les principes de base de gestion et de comptabilité :

- connaître les obligations et documents comptables ;
- connaître les charges entrant dans le calcul du coût de revient et les classer en charges fixes et charges variables ;
- connaître les principes de base pour déterminer le produit d'exploitation, le bénéfice, le résultat, les charges, le seuil de rentabilité ;
- connaître les principes de l'amortissement.

2 - Connaître les différentes formes juridiques d'exploitation (EI, EIRL, EURL, SARL, SASU, SCOP…) ;

- connaître les modes d'exploitation (exploitation directe, location-gérance...).

3 - Connaître les différents régimes d'imposition et déclarations fiscales.

4 - Connaître les différentes formalités déclaratives.

5 - Connaître la composition et le rôle des chambres des métiers et de l'artisanat.

6 - Savoir définir les différents régimes sociaux (régime général, régime social des indépendants) ; comprendre les principes de cotisations et prestations par branche (maladie, vieillesse, chômage...).

7 – Savoir établir un devis pour la réalisation d'une prestation et établir la facturation

8 – Savoir calculer le coût de revient en formule simple (formule monôme et binôme)

9- Savoir définir la notion de marge et l'utiliser pour calculer un prix de vente

FRANÇAIS :

1 – Comprendre un texte simple ou des documents en lien, notamment, avec l'activité des transports.

2 - Comprendre et s'exprimer en français pour :

- accueillir la clientèle ;
- comprendre les demandes des clients ;
- interroger les clients sur leur confort ;
- tenir une conversation neutre et courtoise avec les clients durant le transport ;
- prendre congé des clients.

ANGLAIS :

Comprendre et s'exprimer en anglais, au niveau A2 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues, pour :

- accueillir la clientèle ;
- comprendre les demandes simples des clients ;
- demander des renseignements simples concernant le confort de la clientèle ;
- Tenir une conversation très simple durant le transport ;
- Prendre congé des clients.

DEVELOPPEMENT COMMERCIAL :

- Connaître et comprendre les principes généraux du marketing (analyse de marché, ciblage de l'offre, compétitivité, détermination du prix…)
- Savoir valoriser les qualités de la prestation commerciale VTC
- Savoir fidéliser ses clients et prospecter pour en obtenir d'autres,
- Savoir mener des actions de communication pour faire connaître son entreprise, notamment par internet et les moyens numériques
- Savoir développer un réseau de partenaires favorisant l'accès à la clientèle (hôtels, entreprises…)

Référentiel de connaissances pour les épreuves pratique :

CONDUITE ET SÉCURITÉ :

1 - Conduite en sécurité et respect du code de la route

- Intégrer son véhicule dans la circulation sur les différents types de réseaux et d'environnements routiers (agglomérations denses, routes hors agglomération, voie rapides, autoroutes)
- Respecter l'ensemble des règles du code de la route en circulation : signalisation, limitations de vitesse, priorités, usage des voies, croisements, dépassements
- Rechercher visuellement les informations : regarder, percevoir et trier les informations sur les situations de conduite, contrôler dans les rétroviseurs, contrôler des angles morts en vision directe.
- Analyser les situations de conduite et prévoir leurs évolutions (détecter les indices utiles, comprendre les intentions des autres usagers …) ;
- Adapter l'allure aux circonstances (type et état de la route, densité de circulation, conditions météorologiques) ;
- Respecter les distances et marges de sécurité ;
- Respecter les autres usagers et apporter toute la vigilance nécessaire aux usagers vulnérables (piétons, deux-roues) ;
- Appliquer les principes d'éco-conduite.

2 - Souplesse de la conduite assurant le confort des passagers

- Utiliser de manière souple et rationnelle les commandes du véhicule :
  - Lors des changements d'allure (utilisation des freins et de l'accélérateur)
  - Lors des changements de direction (maniement du volant, trajectoire)
  - Lors des changements de vitesse (sauf si boîte de vitesse automatique)
- Anticiper les situations de conduite et leurs évolutions afin d'éviter les décélérations ou changements de directions brutaux (ajustement de l'allure à l'approche d'un feu tricolore, anticipation des décélérations...)

3 - Prise en charge et dépose des clients et leurs bagages

- Respecter la réglementation de l'arrêt et du stationnement ;
- Assurer la sécurité de l'arrêt par le choix de l'emplacement et le cas échéant par la gestion du risque (attirer l'attention des clients sur les véhicules circulant à proximité, utiliser les feux de détresse …)
- Manier correctement et précautionneusement les bagages (savoir porter des charges, charger et décharger sans abîmer les sacs et valises, savoir installer d'éventuels objets fragiles …) ;

RELATION CLIENT :

1 - Présentation générale et attitudes du candidat

- Avoir une tenue vestimentaire correcte et adaptée à l'activité ainsi qu'une bonne présentation générale ;
- Avoir des attitudes et comportements adaptés (démarche, gestes, expressions, accueil des personnes à mobilité réduite) ;
- Être discret, courtois et respectueux du client.

2 - Accueil, comportement durant le parcours et prise de congé

- Accueillir le client lors de sa montée dans le véhicule, de façon adaptée à l'activité ;
- Converser durant le parcours si le client le désire en restant neutre et discret ; veiller aux éléments de confort (température de l'habitacle, radio…) ;
- Prendre congé du client lors de l'arrivée au point de destination, de façon adaptée à l'activité.

3 - Vérification de l'état du véhicule avant et après la prestation

- Veiller au bon état et à la propreté du véhicule.

CONSTRUCTION DU PARCOURS ET ACCOMPAGNEMENT TOURISTIQUE :

1 - Élaboration et suivi du parcours

- Élaborer un parcours d'un lieu de prise en charge à un lieu de dépose des clients ;
- Utiliser un GPS (programmation, suivi de l'itinéraire) et utiliser un plan ou une carte routière ;
- Adapter le parcours à d'éventuelles difficultés inattendues (embouteillages, travaux…)
- Préparer un parcours en fonction de la commande des clients

2 - Délivrance d'informations touristiques et pratiques

- Délivrer des informations de base sur les sites et monuments d'intérêt culturel et touristique situés à proximité du lieu de l'épreuve et sur les lieux publics (gares, hôpitaux etc...)

FACTURATION ET PAIEMENT :

1 -Établir le prix de la prestation, facturer et procéder à l'encaissement.

- Etablir un devis en réponse à une commande, préalablement à la réalisation d'une mission
- Etablir une facturation